

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2024

---

ACCROÎTRE LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES ET L'ATTRACTIVITÉ DE LA  
FRANCE - (N° 2321)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CF87

présenté par  
M. Holroyd, rapporteur

-----

### ARTICLE 3

À la dernière phrase de l'alinéa 12, substituer aux mots :

« s'il en existe »

les mots

« le cas échéant ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.